

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 AVRIL 2026

N° 2026-33

L'an deux mil VINGT-SIX, le VINGT SEPT du mois d'AVRIL à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte-Marguerite-Sur-Mer en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX.

Date de Convocation :

21/04/2026

Etaient présents :

Mesdames Véronique DEPREUX, Mathilde SELVA-PICOT, Christine VERGER, Anna CARPINTERI, Emmanuelle DEVIN et Cécile GUERARD,
Messieurs Jean-François DEROIDE, Christophe TIRARD, Benoît NOTHIAS, Vincent VARIN et Pascal CAVECIN

Date d’Affichage :

21/04/2026

Nbre de Conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

OBJET : **COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant la transmission du CFU au Service de Gestion Comptable (SGC) de Eu en du 20 mars 2026,

Considérant le retour du document complété par le SGC en date du 10 avril 2026,

Mme LAFOREST, secrétaire générale de mairie, présente à l'assemblée le compte financier unique.

Mme le Maire sort de la salle du conseil et ne prend pas part au vote, conformément à l'article 2121-14 du code général des collectivités territoriales.

FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 428 709.08 €

- Recettes : 561 064.05 €

- Résultat de clôture au 31/12/2025 : 132 354.97 €

INVESTISSEMENT

- Dépenses : 361 086.45 €

- Recettes : 298 422.33 €

- Résultat de clôture au 31/12/2025 : - 62 664.12 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve unanimement le Compte Financier Unique de la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le registre dûment signé

Véronique DEPREUX
Maire

